

Avis de Concertation du Public

En application de l'article L.2213-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriale et de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement

Projet de Zone à Faibles Emissions mobilité

L'Agglomération du Grand Annecy, dont le siège se situe au 46 avenue des îles, 74000 Annecy, poursuit ses études relatives au projet de Zones à Faibles Emissions Mobilité sur le territoire du Grand Annecy. En application de l'article L.2213-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriale et de l'article L.123-19-1 du Code de l'environnement, l'objectif de cette concertation est de retenir les avis du public sur le projet de Zone à Faibles Emissions mobilité.

La concertation du public concernant le projet de Zone à Faibles Emissions mobilité sur l'Agglomération du Grand Annecy est **ouverte du 13 mai au 28 juin 2024**.

Le dossier de concertation est disponible sur la plateforme jeparticipe.grandannecy.fr ainsi qu'au siège de l'Agglomération du Grand Annecy.

Le public peut déposer ses contributions :

- Via le module de participation sur la plateforme jeparticipe.grandannecy.fr
- Par courriel à l'adresse : zfe@grandannecy.fr
- Sur le cahier des contributions au siège de l'Agglomération du Grand Annecy au 46 avenue des îles, 74 000 Annecy